

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU LUNDI 20 FEVRIER 2006

N° 10

OBJET :

**MUSEE DE BROU –
Tarifications, hors scolaires,
des animations du service des
publics et tarification du public
handicapé.**

Présents : M. BERTRAND Jean-Michel, Député-Maire ;
M. BRETON, Mmes MOREL, GUILLERMIN, DESFARGES,
M. BERNIGAUD, Mme LAUGEL, M. MOREL-LAB, Mmes BODARD,
JEAN-LOUIS, WITTMANN, Adjoints ;
Mme BOZON, M. BRAYARD, Mme CHAMPEL, MM. DEBAT, FEILLENS,
GAUTHERET, LACROIX, LE MAOUT, MAZUY, MORNET, Mmes
MOTTA, PERRET, M. PERRIOD, Mme PONS LAMOITTE, M. PRITZY,
Mmes SAINT-ANDRE, TOWNSEND-GIRARD, VEILLEROT (à partir de la
n° 3), ZILLER

Excusés : M. FROMONT, M. LEPELTIER (Mme PERRET), Mme
BRENDDEL Anita (M. MORNET), M. CAILLAT (Mme JEAN-LOUIS), Mme
CLAME (Mme LAUGEL), M. COURTIEUX (M. LE MAOUT), Mme
DOMINJON-STENGER (M. LACROIX), M. DORE (Mme DESFARGES),
Mme DUTHU (M. GAUTHERET), Mme MAYER (M. BRAYARD), Mme
NOLL (M. PRITZY), M. PARAMELLE (M. MAZUY), M. RODET (Mme
SAINT-ANDRE), Mme VEILLEROT jusqu'à la n° 2

Secrétaire de séance : M. MAZUY

Rapporteur : Mme BODARD

EXPOSE

Il est proposé une nouvelle tarification pour les activités suivantes : activités hors temps scolaire du service des publics et dans un souci d'harmonisation avec les tarifs du Centre des monuments nationaux (CMN) les visites guidées du public handicapé.

1) Le service des publics développe des activités nouvelles à destination du jeune public. Ces animations seront en lien avec les expositions et les événements qui se dérouleront dans le monument. Ces actions sont proposées durant les vacances scolaires.

Il est proposé un tarif par participant de 1,80 € de l'heure. Ces stages seront programmés pour des périodes de 2 à 5 jours, de 5 heures par jour : 9 h 12 h – 14 h 16 h.

Le coût total d'un stage, selon la durée sera de :

(1.80 € x 5 heures x nbr. Jours)

- Pour 2 jours, 18 €
- Pour 3 jours, 27 €
- Pour 4 jours, 36 €
- Pour 5 jours, 45 €

2) Le Centre des monuments nationaux accorde la gratuité d'accès au site au public handicapé : grands infirmes et aveugles, grands mutilés ou invalides de guerre et tout type de handicap reconnu (carte COTOREP). Afin d'être en concordance avec le Centre des monuments nationaux, il est proposé la gratuité de la visite commentée au musée pour ce public et dans la mesure où il n'est pas fait appel à des médiateurs spécialisés.

Dans le cas où il est fait appel à un médiateur spécialisé, le CMN applique une tarification de 1.50 € par personne. Il est demandé que cette même tarification soit appliquée au musée pour une visite guidée avec un médiateur spécialisé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Vu l'avis favorable émis par la Commission Culture en date du 7 février 2006 et par la Commission Finances en date du 9 février 2006,

A L'UNANIMITE (42 voix)

ACCEPTE :

1) La tarification des stages hors scolaires qui se dérouleront au musée de Brou, soit, 1,80 € de l'heure par participant.

2) La gratuité de la visite commentée pour le public handicapé, grands infirmes et aveugles, grands mutilés ou invalides de guerre et tout type de handicap reconnu : détenteur de la carte COTOREP et la tarification de 1.50 € par personne lorsqu'il est fait appel à un médiateur spécialisé.

AUTORISE Monsieur le Trésorier Principal Municipal à faire recette du produit de ces droits.

Les recettes correspondantes évaluées à 700 € seront imputées sur les crédits ouverts du budget principal de l'exercice : chapitre 70 "produits des services du domaine et ventes directes" article 7062 "redevance des services à caractère culturel".
